

LE PUBLICISTE.

NONIDI 19 Fructidor, an VI.



Détails sur le remplacement provisoire de M. de Saavedra, ministre des affaires étrangères et des finances en Espagne. — Disette de viande en Toscane. — Conclusum de la députation d'Empire, en réponse aux dernières notes des ministres français. — Etat de la flotte anglaise formant le blocus de Cadix. — Détails sur la célébration de l'anniversaire du 18 fructidor.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 36 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux souscripteurs sans augmentation de prix, dans des suppléments qui paraissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, sans de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulins, n. 423, butte des Moulins, à Paris.

ESPAGNE.

De Madrid, le 3 fructidor.

Notre ministre Saavedra n'est encore remplacé, ni aux finances qu'il continue d'administrer, ni même au département des affaires étrangères. M. d'Urquijo le supplée provisoirement, & , à quelques égards, c'est lui qui tient les conférences avec les ambassadeurs & ministres des cours étrangères, & signe les ordres, en exprimant, dans la signature, qu'il n'agit qu'à cause de l'indisposition de M. de Saavedra.

Ce ministre est au reste un peu mieux depuis quelques jours. Mais son dépérissement subit paroît effrayant. Il est des gens qui sont tentés de l'attribuer à quelque cause extraordinaire. Il a été vivement affecté du renvoi de son allié & ami Jovellanos. Le décret qui le prononce, porte que le roi ayant jugé à propos de l'exonérer du ministère de grace & de justice, a nommé pour l'exercer don Joseph-Antonio Caballero, fiscal de sa majesté au conseil de guerre; conservant d'ailleurs à don Gaspar Jovellanos la place & les appointemens de conseiller d'état, & lui assignant pour résidence la ville de Gijon, dans les Asturies. L'inquisition paroît avoir beaucoup contribué à sa disgrâce. Son chef a présenté un mémoire, dans lequel Jovellanos étoit dénoncé à la malveillance des Espagnols. On l'y qualifioit d'homme lettré, peu chrétien, devant des livres étrangers. Ce mémoire imputoit huit autres personnages considérables, qui sont aussi menacés d'une disgrâce. Déjà l'un d'eux, le général Pardo, inspecteur de l'infanterie, a été destitué. Sa femme est à la cour pour solliciter en sa faveur.

Don Francisco Saavedra, quand même il échapperait à la maladie, ne pourra conserver aucun des deux ministères qui lui ont été confiés. Déjà l'opinion publique déteste ses successeurs & prévoit que l'intrigue influera beaucoup sur leur choix.

Le crédit dont jouit le confesseur de la reine pourroit porter aux places les plus éminentes. On parle de lui

pour celle de grand inquisiteur, pour celle de ministre des finances, même pour celle de ministre des affaires étrangères. Sa promotion à l'une d'elles seroit une preuve de l'ascendant de certain parti. Le duc d'Ossuna est aussi un des coryphées de ce parti, ainsi que le général Urutia, qui commandoit l'armée espagnole en Catalogne, dans notre dernière campagne contre la France. Celui-ci paroît n'avoir pas fait sa paix avec cette république en même tems que son gouvernement. On le nomme le sergent-major du parti anglais.

Nous avons ici un fidalgo Portugais, don Diego de Noronha. Il a été, il y a quelques années, ambassadeur de sa cour auprès de la nôtre. Il aspire présentement à l'ambassade de France. On assure qu'il avoit demandé un passe-port pour se rendre à Paris; mais que le gouvernement français, par l'entremise du nôtre, lui a adressé un passe-port conditionnel qui suppose l'admission de certaines stipulations préliminaires. On ajoute que le fidalgo a aussi-tôt expédié un courrier à sa cour.

Le prince de la Paix est encore dans cette capitale. Son absence volontaire de la cour n'empêche pas qu'il ne continue d'y jouir d'un grand crédit.

L'ex-ambassadeur Truguet ne paroît pas du tout s'occuper de son prochain retour en France. On prétend même qu'il songe à s'établir & à se marier ici.

Nous sommes sans nouvelles de Buonaparte. Nous savons seulement que cinq vaisseaux portugais sont entrés dans la Méditerranée avec l'ordre d'aller se joindre à l'escadre de Nelson.

ITALIE.

Extrait d'une lettre de Livourne, du 4 fructidor.

Tel est ici le renchérissement & la disette extraordinaire des subsistances, que notre gouvernement s'est vu forcé d'ordonner que les approvisionnemens de viande destinés pour les bâtimens de guerre quelconques, qui toujours ont été fort modiques, d'après un réglemeut à cet égard, seroient dorénavant, si non tout à fait suspendus, au moins extrêmement restreints. On promet que, lorsque les circonstances seront changées, on reprendra à ce sujet le système accoutumé.

Quoiqu'il en soit, il est probable que ces circonstances & ces prohibitions dans Livourne se prolongeront au moins assez pour que les Anglais ne puissent pas pourvoir ici à leurs besoins. Livourne n'a que peu de viandes à donner, & actuellement cette ville en manque pour sa consommation.

De Gènes, le 5 fructidor.

Le ministre extraordinaire de la république ligurienne, qui alloit à Paris pour négocier le traité de paix avec la cour de Turin, a rencontré le général Brune près de Chambéry, & s'est arrêté dans cette ville pour attendre de nouvelles instructions du directoire. Comme la négociation doit, dit-on à présent, avoir lieu à Milan, le directoire a ordonné à ce ministre de s'y rendre en toute diligence.

Le retour du général Brune a causé ici la plus grande joie à tous les amis de la liberté. Le parti qui avoit projeté des changemens en Italie, paroît affligé de ce retour. L'écrivain de ce parti, l'ex-moine Serra, qui, sous le titre de *Fils de l'imposture*, dénigroit & calomnioit tous les amis de la liberté, a été arrêté par ordre du ministre de la police, comme calomniateur: ses amis prétendent que cette arrestation est irrégulière & inconstitutionnelle. Cette affaire va occuper la majorité du corps législatif, qui s'y croit personnellement intéressée.

On travaille en ce moment à établir au port de la Spezia une grande batterie pour en défendre l'entrée aux Anglais, qui paroissent dans l'intention de venir mouiller dans le port avec une flotte considérable.

A L L E M A G N E.

De Ratisbonne, le 8 fructidor.

Le dépôt de l'hôpital du corps de Condé, qui étoit resté dans cette ville, s'est embarqué hier sur le Danube pour se rendre dans les nouvelles provinces russes. Il est néanmoins resté ici quelques personnes attachées à ce corps, qui n'ont pu s'embarquer à cause du mauvais état de leur santé.

*Bulletin de Rastadt, du 12 fructidor.**Conclusum de la députation de l'Empire, rendu dans la séance d'hier.*

« Les plénipotentiaires français ont fait par leur dernière note, du 5 fructidor, une réponse à la note détaillée de la députation de l'Empire, du 23 thermidor, conçue de manière à frustrer l'attente de la députation.

« D'après cette note, de 23 thermidor, contenant une explication détaillée & ponctuelle des sept articles de la note française du premier thermidor, on devoit s'attendre avec d'autant plus de raison de la part des français à une explication également détaillée & ponctuelle, que les rapprochemens seuls de la députation de l'Empire tendent à conduire à une heureuse fin les négociations commencées. Au lieu de cette explication, les ministres français se sont bornés dans leur dernière note à se référer à celle du premier thermidor, à laquelle il a déjà été fait réponse.

« Dans sa note du 23 thermidor, la députation de l'Empire a accédé particulièrement à l'article premier, concernant la suppression des péages du Rhin, & à l'article 3 relatif à la démolition de la forteresse d'Ehrenbreitstein; & si elle a demandé en échange que le gouvernement français renouât à tous les postes situés sur la rive droite du Rhin, & au Thalweg, situé sur le côté droit de ce fleuve, elle a entendu qu'ils seront rendus démolis, & qu'ils resteroient tels.

« Quant à l'article 6, concernant l'affaire importante des dettes, on s'est contenté de démontrer l'impossibilité de se charger de cette dette en général & indistinctement. On s'attendoit en conséquence à recevoir des ministres français une explication plus précise & plus juste, tant sur cet objet que sur les autres points auxquels ils n'ont pas

encore répondu. Ils ne pourroient pas se dissimuler au point sur tout concernant les dettes, l'article relatif aux propriétés particulières des absens & émigrés de la rive gauche du Rhin, ainsi que celui où il est démontré que leurs places & leurs autres relations ne leur permettoient pas de rester sur cette rive, font partie des articles les plus essentiels de la paix, & sans lesquels la députation de l'Empire est hors d'état de la conclure.

« Quoique la députation soit fermement convaincue à l'égard de ce dernier point, de l'amour pour la justice du gouvernement français, & que son intention ne puisse pas être de former des prétentions sur les biens des particuliers non-coupables, il sera néanmoins très-tranquillisant pour elle, si les ministres français veulent, par une déclaration, mettre hors de doute la reddition de ces propriétés particulières.

« La députation de l'Empire a, certes, travaillé, jusqu'à cette heure, avec une sincérité reconnue à l'accélération de la paix. Elle sent l'urgence des circonstances & pour parvenir au but de l'existence libre & tranquille de l'Empire germanique, elle ne s'est pas interdite les plus grands sacrifices. Ce n'est qu'à celles des demandes qui sont en contradiction avec le but de sa mission, & qui ne peuvent pas s'accorder avec une paix sûre & convenable qu'elle ne sauroit consentir. Si elle cherche donc à détourner les ministres français de pareilles demandes on ne pourra certainement pas lui reprocher de vouloir retarder la conclusion de la paix. Dans un pareil ordre de choses, on ne peut en aucun cas être responsable de suites liées à un plus long retard de la conclusion de la paix. On doit plutôt, comptant toujours sur la modération du gouvernement français dont il a donné des assurances réitérées, espérer que ce gouvernement donnera une explication conforme à ses sentimens manifestés sur les déclarations & propositions faites par la députation & auxquelles il ne manque plus que le consentement de la France ».

On craint un fort mauvais succès de cette note.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 27 thermidor.

La flotte, restée devant Cadix, aux ordres du lord St Vincent, consiste dans les vaisseaux suivans: d'après une liste publiée aujourd'hui dans nos journaux: *la Ville de Paris*, de 110 canons; *le Prince*, de 112; *le Prince George*, *le Bleinheim*, *la Princesse-Royale*, *le London*, de 98; *l'Excellent*, *le Warrior*, *le Centaure*, *l'Hecla*, *le Montague*, *le Colossus*, *le Powerful*, *le Defense*, *le Goliath*, *le Leviathan*, *le Marlborough*, *l'Orion*, de 74; *le Polyphemus* & *le Lyon*, de 64.

Mais on comprend dans cette liste trois vaisseaux portés dans celle de Nelson, ainsi que *le Lyon*, de 64, arrivé à Naples. D'après cette liste, il n'y auroit en ce moment devant Cadix que 15 vaisseaux de ligne, dont six à trois ponts & un de 64 canons.

R E P U B L I Q U E B A T A V E.

De la Haye, le 11 fructidor.

Le citoyen Buys, nommé pour se rendre à Stockholm en qualité de ministre plénipotentiaire de la république batave est parti pour sa destination.

On s'occupe de l'envoi à Paris d'un nouvel ambassadeur pour remplacer Schimmelpenninck. On met sur les rangs le citoyen Meyer, on lui donne pour compétiteur Hugo Gevers, membre de la seconde assemblée & du comité des

ditions extérieures. On prétend que cet ex-député est en ce moment à Paris.

Le citoyen Hottema n'ayant pas eu les qualités requises pour être directeur, avoit donné sa démission. Hier, la première chambre a fait une liste de trois candidats pour son successeur. Voici les trois désignés par cette chambre : van Hoff, ci-devant représentant; van der Gœes, autrefois employé en France; & van Spain. Le 14, il sera procédé dans la seconde chambre à la nomination d'un directeur, qui sera pris parmi ces trois citoyens.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Toulon, le 9 fructidor.

L'ambassadeur Lacombe Saint-Michel est ici depuis quelques jours, & n'attend que l'occasion de se rendre à son poste.

L'adjudant-général Noël Huard est parti pour se rendre à Strasbourg. Son successeur est le général Saint-Hilaire.

Quinze cents hommes s'embarquent & mettront sous peu la voile pour l'isle de Corse, sous l'escorte d'un vaisseau, d'une frégate & d'une corvette, avec des vivres, des munitions, &c.

DE PARIS, le 18 fructidor.

L'anniversaire du 18 fructidor a été célébré aujourd'hui dans Paris. Des salves d'artillerie ont averti, dès six heures du matin, que c'étoit un jour de fête. Toutes les boutiques ont été fermées. Un grand concours de citoyens s'est rendu au Champ-de-Mars pour y voir les tapisseries des Gobelins qui en décoroient les allées latérales.

Au milieu du champ, s'élevoit devant l'autel de la patrie un obélisque orné de drapeaux tricolors & de guirlandes de lauriers. Entre autres inscriptions étoient celles-ci :

Au 18 fructidor, jour de justice & de clémence,

Le salut du peuple est la suprême loi.

Des trophées & des groupes de figures emblématiques environnoient l'obélisque.

Un de ces trophées étoit formé de couronnes, de sceptres & de debris des autres attributs de la royauté & de la superstition. Plus haut, étoit le génie de la liberté, un foudre à la main. Sur le pedestal qui soutenoit les trophées, on lioit cette autre inscription :

Malheur à qui voudroit relever ces ruines.

En avant de l'obélisque, étoit une figure isolée, représentant l'Hypocrisie politique. Elle feignoit d'adorer le livre de la constitution, qui étoit posé sur un fût de colonne. Mais d'une main qu'elle tenoit en arrière, elle portoit des poignards & des chaînes.

A quatre heures de l'après-midi, le cortège composé du directoire, des ministres, des agens des puissances étrangères, des membres des autres autorités constituées, est entré dans le champ de Mars au bruit des airs patriotiques, exécutés par le conservatoire, & est allé prendre place sur l'amphithéâtre qui entoure l'autel de la patrie. Threilhard, président du directoire, a prononcé un discours analogue à la fête, qui a été suivi du chant du 18 fructidor.

Le directoire, précédé de ses ministres & de l'état-major, est descendu vers l'obélisque, a ôté des mains de l'Hypocrisie le livre de la constitution, l'a porté en triomphe, & posé, ouvert, sur un cippe placé au centre de l'autel de la patrie.

Une salve générale d'artillerie & les chants du conser-

vatoire de musique ont annoncé & accompagné cette cérémonie.

L'Opéra du 18 fructidor avoit été imprimée & a été distribuée à la foule immense des spectateurs.

Des évolutions militaires ont terminé la fête. Le soir, il y a eu illumination & danses, pendant une partie de la nuit, aux Tuileries & aux Champs-Élysées.

Le premier bataillon de la 96^e demi-brigade en garnison à Dieppe, vient à Paris.

Le directeur Rowbell est attendu à Paris pour le premier vendémiaire au plus tard. Il est beaucoup mieux.

Le journal des Français assure que Lecarlier a décidé d'opter sa démission du ministère de la police; & qu'en conséquence il aura sous peu pour successeur le citoyen Arnault; ex-président du tribunal-criminel de Paris; & depuis quelques jours, secrétaire-général de ce ministère. Ce n'est encore là qu'un bruit.

Le directoire vient de remettre en activité les deux secrétaires que Bernadotte avoit avec lui dans son ambassade de Vienne. Villot-Fréville est nommé secrétaire de légation auprès de Guillemardet, à Madrid. Le citoyen Gaudin, qui a déjà été à Constantinople auprès de Desorches, y retourne avec lui dans la même qualité. Il aura pour collègue dans ses fonctions de secrétaire, le citoyen Ruffin, qui a déjà aussi été employé auprès de la Porte ottomane.

On parle avec intérêt d'une expérience sur la Seine. Douze militaires sont entrés à Peau en ordre de bataille, armés de leurs fusils, & à l'aide d'une certaine machine qui embrasse le corps de l'homme; ils ont traversé la Seine dans un clin-d'œil, & après s'être répandus en tirailleurs dans la campagne du bord opposé, ils sont rentrés dans la Seine, & du milieu du fleuve; ils ont fait un feu de mousqueterie bien soutenu, chargeant leur arme avec facilité sur la surface de Peau, ayant souvent sous eux vingt & trente pieds d'eau. Ils alloient arriver au premier pont, d'où ils étoient partis, au moment où le général Moutin & son état-major sont arrivés pour les voir. Outre le poids de l'homme que porte cette machine, elle est en état de porter encore un poids de 100 livres, sans enfoncer. L'inventeur de cette machine est le cit. Mangin, adjudant-général, près le ministre de l'intérieur.

Le général de brigade Leclerc, chef de l'état-major de l'armée d'Italie, a donné sa démission & se rend à Paris. Il sera remplacé par le général de brigade Suchet.

On annonce que l'amiral Nelson, après avoir passé quatre jours à Syracuse, a fait voile vers les côtes de Barbarie.

Si on en croit une lettre de Dasselhoff, notre armée est en marche vers les frontières de Hanovre. On dit aussi que les troupes prussiennes s'avancent dans la Westphalie. Ces nouvelles demandent confirmation.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Arrêté du 16 fructidor, an 6.

Le directoire exécutif, vu la loi du 13 de ce mois, relative à la célébration des décadis,

En vertu de l'article 6 de la loi du 12 vendémiaire an 4, arrête ce qui suit :

Art. 1^{er} La loi du 13 fructidor ci-dessus mentionnée sera, à la diligence de chaque administration départementale, réimprimée, proclamée solennellement, & affichée dans chaque commune de la république.

II. Les administrations municipales requerront l'assis-

tance de la force armée pour donner plus d'éclat à cette proclamation.

Signé, TREILHARD, président.
LAGARDE, secrétaire-général.

Le directoire vient de renouveler, de la manière la plus expresse, la défense de transporter les lettres & journaux par toute autre voie que celle de l'administration des postes aux lettres. Les directeurs des postes & employés des douanes sont autorisés à faire toutes les perquisitions nécessaires pour l'exécution de cet ordre. Les contrevenans seront condamnés à une amende ; & les maîtres de postes & entrepreneurs de voitures quelconques sont responsables des violations de cet arrêté.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen DAUNOU.

Séance du 18 fructidor.

Plusieurs salves d'artillerie ont annoncé l'ouverture de la séance de ce jour, consacrée à célébrer l'anniversaire du 18 fructidor.

Les députés ont pris place ; la musique a aussi-tôt exécuté une symphonie, après laquelle on a chanté une hymne en l'honneur du 18 fructidor, dont les paroles sont du citoyen Lebrun-Tossa, la musique de Méhul.

Le président a pris ensuite la parole ; il a commencé par rappeler tout ce qui a précédé & nécessité le 18 fructidor : la république victorieuse au dehors n'existoit plus au-dedans ; nos soldats étoient triomphans & des législateurs conspiraient ; les émissaires du prétendant siégeoient dans le sénat ; le fanatisme redressoit ses autels ; le royalisme alloit redresser le trône ; par-tout le nom républicain étoit proscrit ; le patriotisme persécuté, les patriotes assassinés : une grande mesure sauva la patrie. Gloire immortelle à cette journée, où même, en punissant des coupables, on fut avare du sang : pas une goutte n'en fut répandu ; les conspirateurs, livrés à leurs consciences, ne trouverent pas un défenseur dans cette immense cité, dont le calme ne fut pas troublé un instant. Point d'inimitiés ; point de vengeance : & à peine le 18 fructidor fut-il fait, que le traité de Campo-Formio fut signé.

C'est la paix, la paix générale que la France desire, dit l'orateur en finissant ; mais elle préférera la guerre, plutôt que de manquer à sa parole ou de laisser attentir à la liberté des républiques ses alliées.

Le conseil ordonne l'impression de ce discours & la distribution au nombre de douze exemplaires.

La musique fait entendre divers airs patriotiques.

La séance s'élève aux cris répétés de vive la république : de nouvelles salves d'artillerie en annoncent la fin.

La garde du conseil exécute sur la terrasse diverses évolutions militaires.

CONSEIL DES ANCIENS.
Présidence du citoyen LALOU.

Séance du 17 fructidor.

Les cinq nouveaux membres de la commission de surveillance de la trésorerie, élus dans la séance d'hier, sont Lebrun, Lacuée, Legrand, Lecouteux & Cretet.

Chasset propose l'approbation de la résolution du 27 thermidor, relative aux domaines engagés ; il trouve conforme aux principes, à l'équité & aux loix portées sur cette matière par l'assemblée constituante. Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement.

Colombel (de la Meurthe) propose également d'approuver une résolution du 9 fructidor, relative aux taxations des receveurs-généraux de département & de leurs proposés. Le conseil l'approuve.

Séance du 18 fructidor.

La séance est ouverte au bruit du canon placé dans le jardin des Tuileries, & des airs patriotiques qu'exécute le corps de musique attaché au conseil.

Le président prononce un discours relatif à l'anniversaire du 18 fructidor. Il retrace la situation de la France à cette époque de l'an 5, les efforts de ses ennemis pour la déchirer ; il peint le royalisme, la corruption occupant les principales fonctions de la république, & conspirant pour la détruire. Le 18 fructidor vint mettre un terme aux maux dont nous étions menacés. Dès qu'il eut lieu, on vit s'évanouir la coalition nouvelle qui ne s'étoit formée que parce qu'elle complotoit sur les nombreux traités qu'elle soudoyoit en France ; c'est depuis cette époque que nous avons détruit l'oligarchie & la théocratie, rendu à la liberté l'Helvétie & Rome, pris Malte, & formé cette expédition dont le but est encore un secret, mais dont la gloire étonnera le monde.

Le président rappelle ensuite aux Français la grandeur des destinées qui leur sont promises ; aux parisiens particulièrement la prospérité à laquelle doit attendre leur ville qui, dit-il, doit être un jour le centre du commerce de l'Europe & le rendez-vous du monde entier. Il les invite tous à se rendre dignes d'un aussi heureux destin, & à secourir le gouvernement qui fait tout pour le leur assurer.

Des cris de vive la république se font entendre de toutes parts.

Le conseil ordonne l'impression de ce discours à douze exemplaires.

La séance est levée au bruit de cris patriotiques exécutés par le corps de musique.

Traité de la Gonorrhée et des maladies des voies urinaires, par F. Teytaud, chirurgien à Paris ; troisième édition, an 6, avec cette épigraphe :

Ars veneris luctus telis exsiccat amicos.

A Paris, chez l'auteur, rue de la Poterie, n°. 10 ; Méquignon, libraire, rue & près l'Ecole de Santé ; & Fuschs, libraire, rue des Mathurins, maison de Cluny. Prix, 5 fr. & 6 fr. franc de port.

Les malades, pour lesquels cet ouvrage a été composé d'une manière peu particulière, y trouveront ce qu'ils cherchoient vainement dans beaucoup d'autres livres sur cette matière, une description anatomique des parties qui sont le siège de la maladie, avec des planches qui en facilitent l'intelligence, une théorie & une méthode de traitemens simples & misés absolument à leur portée, & enfin une série d'observations, parmi lesquelles ils en verront infailliblement une ou deux qui se rapprocheront infiniment du cas qui affecte chacun d'eux en particulier.

A. FRANÇOIS.